

24 MAI 2011

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

à 16 HEURES 30

Paris Expo-Espace Grande Arche
La Grande Arche
92044 Paris-La Défense Cedex

Comment participer à l'Assemblée	p. 2
Ordre du jour	p. 4
Conseil d'administration	p. 5
Comptes sociaux (extrait)	p. 11
Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice 2010	p. 12
Exposé sommaire de la situation du Groupe pendant l'exercice 2010	p. 15
Rapports sur l'utilisation des délégations	p. 21
Résolutions	p. 27
Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions soumises à l'Assemblée	p. 32
Demande d'envoi de documents	

Paris, le 22 avril 2011

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Je souhaite vivement que vous puissiez participer à notre Assemblée générale ordinaire, moment privilégié d'échanges sur l'activité, les résultats et la stratégie de notre Groupe ainsi que sur le gouvernement de notre entreprise.

Pour obtenir une carte d'admission, il vous suffit de retourner le formulaire joint (cocher la case A, dater et signer en bas du formulaire).

Vous trouverez ci-après des précisions sur la tenue de la réunion, son ordre du jour, ainsi que les résolutions et modalités de participation.

Si vous ne pouvez assister en personne à l'Assemblée, je vous invite à exprimer votre avis :

- soit en votant par correspondance,
- soit en vous faisant représenter,
- soit en autorisant le Président de l'Assemblée à voter en votre nom.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric OUDEA

Président-Directeur général

Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 19 mai 2011, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3) soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

- **Pour les actionnaires au nominatif**, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.
- **Pour les actionnaires au porteur**, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'Assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa

carte d'admission le 19 mai 2011, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du code civil, peut demander à l'intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous avez demandé une carte d'admission et ne l'avez pas reçue le 19 mai 2011, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au : 0 825 315 315 (Coût de l'appel : 0,125 € HT/mn depuis la France)

Comment participer à l'Assemblée ?

- **assister personnellement** à l'Assemblée générale ;
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée** ;
- **donner pouvoir** à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte de solidarité, un autre actionnaire de Société Générale, ou toute personne de son choix ;
- **voter par correspondance**.

Dans tous les cas, vous devez impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à votre intermédiaire habilité au moyen de l'enveloppe T jointe.

Assister personnellement à l'Assemblée générale

L'actionnaire qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée doit demander une carte d'admission. Il suffit pour cela de **cocher la case A** en partie supérieure du formulaire, de dater et de signer au bas du formulaire. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 19 mai 2011 devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation afin de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau accueil de l'Assemblée.

Le vote aura lieu à l'aide d'un boîtier de vote électronique.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons :

1. de vous présenter dès 15h30 à l'adresse de l'Assemblée générale, aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. À défaut, vous devez vous présenter à l'accueil ;
2. d'entrer dans la salle avec le boîtier de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence ;
3. de vous conformer aux indications données en séance pour utiliser le boîtier de vote.

Attention à partir de 17h30, il ne sera plus remis de boîtier de vote.

Donner pouvoir ou voter par correspondance

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée générale, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- **voter par correspondance** : il doit cocher la case « **je vote par correspondance** », voter pour chaque résolution, ne pas oublier de remplir la case « amendements et résolutions nouvelles », dater et signer au bas du formulaire ;
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : il doit simplement dater et signer au bas du formulaire. Dans ce cas, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration ;
- **donner pouvoir** : il doit cocher la case « je donne pouvoir à », identifier la personne dénommée, dater et signer au bas du formulaire.

Les votes par correspondance ou les pouvoirs ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés parvenus au siège de Société Générale ou à son Service des assemblées, BP 81236, 32 rue du Champ-de-tir 44312 Nantes Cedex 03, deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 22 mai 2011.

Lorsque l'actionnaire souhaite donner son pouvoir, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : l'actionnaire se connecte sur le site www.nominet.socgen.com avec ses identifiants habituels (information disponible sur son relevé de compte), dans la rubrique « nouveau message » clique sur « assemblée générale » puis sur « autre » et, sur la page qui s'ouvre, précise ses nom, prénom, adresse, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire nommé ou révoqué.
- pour les actionnaires au porteur ou au nominatif administré : l'actionnaire envoie un e-mail à l'adresse agsocietegenerale2011.mandataires@sgss.socgen.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires (au minimum, nom de l'intermédiaire teneur de compte et numéro du compte-titres) ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire nommé ou révoqué. L'actionnaire devra ensuite demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au Service assemblées de Société Générale dont ce dernier connaît les coordonnées.

Comment remplir votre formulaire ?

Vous désirez assister à l'Assemblée : cochez A.

Vous désirez voter par correspondance : cochez ici, éventuellement noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion. N'oubliez pas de remplir la case amendements et résolutions nouvelles.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : datez et signez en bas du formulaire.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'Assemblée cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

IMPORTANT - avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. Je demande une carte pour assister à l'assemblée : cocher la case A, dater et signer au bas du formulaire / I request an admission card to attend the shareholder's meeting : date and sign at the bottom of the form.

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29 Boulevard Haussmann
75009 PARIS
au capital de 933 027 038,75 €
552 120 222 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 MAI 2011
ORDINARY GENERAL MEETING
OF MAY 24, 2011

CADRE RÉSERVÉ / For Company's use only
Identifiant / Account
Nombre d'actions / Number of shares
Nombre de voix / Number of voting rights :
Nominatif / Registered VS / single vote
Porteur / Bearer VD / double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this - for which I vote against or I abstain.
Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en notifiant comme ceci la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this -

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir.
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
Date and sign at the bottom of the form without filling it.
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A: cf. au verso renvoi (3).
I HEREBY APPOINT See reverse (3).
M. Mme ou Melle, Raison Sociale / Mr, Ms or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION: Si l'agent de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de comptes.
CAUTION: If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keepers.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
-Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

1 2 3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16 17 18
19 20 21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31 32 33 34 35 36
37 38 39 40 41 42 43 44 45

Oui/Yes No/Non Abst/Abs
A F
B G
C H
D J
E K

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting:
-Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.....
-Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote against).....
-Je donne procuration (cf. au verso renvoi 3) à M, M^{me} ou M^{lle}, Raison Sociale, pour voter en mon nom. / I appoint (see reverse (3)) M, M^{me} or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest :
Date & Signature

à la BANQUE / to the Bank 22/05/2011, MAY 22, 2011
à la SOCIÉTÉ / to the Company 22/05/2011, MAY 22, 2011

Quel que soit votre choix datez et signez ici
En cas d'indivision, porter la signature de chaque indivisaire.

Vérifiez vos noms, prénom et adresse

Résolutions proposées par le Conseil d'administration et soumises au vote de l'Assemblée

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010.
2. Affectation du résultat 2010. Fixation du dividende et de sa date de mise en paiement.
3. Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles.
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010.
5. Renouvellement de M. Frédéric Oudéa en qualité d'Administrateur.
6. Renouvellement de M. Anthony Wyand en qualité d'Administrateur.
7. Renouvellement de M. Jean-Martin Folz en qualité d'Administrateur.
8. Nomination de Mme Kyra Hazou en qualité d'Administrateur.
9. Nomination de Mme Ana Maria Llopis Rivas en qualité d'Administrateur.
10. Augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence.
11. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans la limite de 10% du capital.
12. Pouvoirs.

Cette Assemblée sera diffusée sur Internet en direct et en différé.

La composition du Conseil d'administration (au 31 mars 2011)

Frédéric OUDEA

Né le 03.07.1963

- **PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**
- **Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise**

Détient 20 774 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : **2011**

Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe SG.

■ **Biographie :**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

- **VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- **Administrateur de sociétés**
- **Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations**

Détient 1 636 actions

Première nomination : 2002 – Echéance du mandat : **2011**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

■ **Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Administrateur : Unicredito Italiano Spa.

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :**
Administrateur : Aviva France, Aviva Participations.

■ **Biographie :**

De nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'AVIVA jusqu'à juin 2003.

Jean AZEMA

Né le 23.02.1953

- **DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE GROUPAMA**
- **Administrateur indépendant**

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : **2013**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Véolia Environnement. Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Bolloré.

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur :**
Administrateur : Médiobanca.

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées :**
Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2. Vice-Président et Administrateur : La Banque Postale Assurances IARD.

■ **Biographie :**

Directeur financier de la MSA de l'Allier en 1979, Directeur gestion comptable et consolidation de la CCAMA (Groupama) en 1987, Directeur des Assurances de la CCAMA en 1993, Directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996, Directeur général de Groupama Sud en 1998, devient Directeur général de Groupama en 2000.

Robert CASTAIGNE

Né le 27.04.1946

- **ADMINISTRATEUR DE SOCIETES**
- **Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**

Détient 762 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : **2014**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Sanofi-Aventis, Vinci.

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Administrateur : Compagnie nationale à portefeuille.

■ **Biographie :**

Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Docteur en Sciences économiques, a fait toute sa carrière chez TOTAL SA, d'abord en qualité d'Ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de TOTAL SA.

Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

- **PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE**
- **Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations**

Détient 918 actions

Première nomination : 2004 – Echéance du mandat : **2012**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Membre du Conseil de surveillance : Publicis. Censeur : Paris-Orléans.

■ **Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur :**
Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève.

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe de l'administrateur :**
Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). Membre du Conseil de surveillance : SIACI Saint-Honoré, Newstone Courtage. Président du Conseil d'administration : ERS. Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Asset Management (SAS), Edrim Solutions.

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur :**
Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres).

■ **Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors groupe de l'administrateur :**
Administrateur : Bouygues Telecom.

■ **Biographie :**

Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

Jean-Martin FOLZ

Né le 11.01.1947

- **ADMINISTRATEUR DE SOCIETES**
- **Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations**

Détient 948 actions

Première nomination : 2007 – Echéance du mandat : **2011**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Alstom, AXA, Saint-Gobain.

■ **Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Administrateur : Solvay (Belgique).

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :**
Membre du Conseil de surveillance : ONF-Participations (SAS).

■ **Biographie :**

A exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Pêchiney et chez Eridania-Beghin-Say.

Jean-Bernard LEVY

Né le 18.03.1955

- **PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE VIVENDI**
- **Administrateur indépendant**

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : **2013**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Vinci.

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc. (USA). Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Telecom.

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :**
Président du Conseil de surveillance : Canal+ France, Viroxis. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+. Administrateur : SFR. Président du Conseil d'administration de l'Institut Telecom. Membre du Conseil d'Orientation : Paris Europlace.

■ **Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :**
Administrateur : GVT (Brésil), NBC Universal Inc (USA).

■ **Biographie :**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de TELECOM Paris Tech, nommé Président du Directoire de Vivendi le 28 avril 2005. Avait rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général.

A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux postes et télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

Elisabeth LULIN

Née le 08.05.1966

- **FONDATRICE ET GERANTE DE PARADIGMES ET CAETERA (société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques).**
- **Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**

Détient 1 394 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : **2013**

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Groupe Bongrain SA.

■ **Biographie :**

En fonction au Ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Edouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998 Gérante de Paradigmes et Caetera. Depuis 2010, Senior adviser, Monitor Group.

Gianemilio OSCULATI

Né le 19.05.1947

- **PRESIDENT DE VALORE SPA**
- Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 526 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :**

Président : Osculati & Partners Spa, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Valore Spa. Président et administrateur délégué : Eurizon Vita Spa. Administrateur délégué : Intesa Vita Spa. Administrateur : Ariston Thermo Spa, Banque de Crédit et de Dépôts, Eurizon Life Ltd, Gas Plus Spa, Miroglio Spa.

■ **Biographie :**

De nationalité italienne. A exercé des activités de consultant chez McKinsey où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank.

Nathalie RACHOU

Née le 07.04.1957

- **FONDATRICE ET GERANTE DE TOPIARY FINANCE LTD.**
- Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :**

Administrateur : Liautaud et Cie.

■ **Biographie :**

De nationalité française, diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 2001.

Luc VANDEVELDE

Né le 26.02.1951

- **ADMINISTRATEUR DE SOCIETES**
- **FONDATEUR ET GERANT DE CHANGE CAPITAL PARTNERS**
- Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 2 673 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2012

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :**

Administrateur : WNP.

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**

Administrateur : Vodafone.

■ **Biographie :**

De nationalité belge. A exercé des fonctions de Direction financière, puis de Direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux Etats-Unis.

Patrick DELICOURT

Né le 02.03.1954

- **CHARGE D'ACTIVITE SOCIALE AU POLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE**
- Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

■ **Biographie :**

Salarié de Société Générale depuis 1975.

France HOUSSAYE

Née le 27.07.1967

- **Responsable de l'agence de rouen palais de justice**
- Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2012

■ **Biographie :**

Salariée de Société Générale depuis 1989.

Censeur

Kenji MATSUO

Né le 22.06.1949

- **PRESIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE**

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

■ **Biographie :**

De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

Profil des administrateurs

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finances	Autres activités	International	
Frédéric OUDEA	x		x	Groupe SG depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008
Anthony WYAND	x		x	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Jean AZEMA	x		x	Depuis 1998 Groupama Assurance – Directeur général depuis 2000
Robert CASTAIGNE		x	x	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	x		x	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de La Compagnie Financière Saint-Honoré depuis 1999
Jean-Martin FOLZ		x	x	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Jean-Bernard LEVY		x	x	Vivendi depuis 2002 : Directeur général puis Président du Directoire depuis 2005
Elisabeth LULIN		x		Audit à l'Inspection générale des Finances de 1991 à 1996 – Fondatrice d'une société de conseil : <i>benchmarking</i> des politiques publiques en 1998
Gianemilio OSCULATI	x		x	Expérience bancaire : Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey)
Nathalie RACHOU	x		x	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999
Luc VANDEVELDE		x	x	Entre 1971 et 2007, Directeur financier et Directeur général dans la grande distribution
Patrick DELICOURT	x			Depuis 1975, salarié SG
France HOUSSAYE	x			Depuis 1989, salariée SG

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2011 et dont le renouvellement est soumis au vote de l'Assemblée générale

Frédéric OUDEA



Né le 03.07.1963

- **PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**
- Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise
- **Taux de participation au Conseil d'administration durant le mandat en cours : 100%**

Anthony WYAND



Né le 24.11.1943

- **VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- Administrateur de sociétés
- Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations
- **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.
- **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Administrateur : Unicredito Italiano Spa.
- **Taux de participation au Conseil d'administration durant le mandat en cours : 95%**

Jean-Martin FOLZ



Né le 11.01.1947

- **ADMINISTRATEUR DE SOCIETES**
- Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations
- **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :**
Administrateur : Alstom, Axa, Saint-Gobain.
- **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Administrateur : Solvay (Belgique).
- **Taux de participation au Conseil d'administration durant le mandat en cours : 98%**

Liste des administrateurs dont la nomination est soumise au vote de l'Assemblée générale

Kyra HAZOU



Née le 03.12.1956

- Présentée comme Administrateur indépendant

■ Mandats exercés durant les 5 dernières années :

2010	2009	2008	2007	2006
-	-	-	Administrateur : Financial Services Authority	Administrateur : Financial Services Authority

■ **Biographie :**

De nationalités américaine et britannique, elle a exercé des fonctions de Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New-York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été administrateur non exécutif, membre du comité d'audit et du comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume Uni.

Ana Maria LLOPIS RIVAS



Née le 05.08.1950

- Président-Directeur général fondateur Ideas4all.sl
- Présentée comme Administrateur indépendant

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :**
Administrateur : British American Tobacco.

■ Mandats exercés durant les 5 dernières années :

2010	2009	2008	2007	2006
Président-Directeur général fondateur : Ideas4all.sl. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco.	Président-Directeur général fondateur : Ideas4all.sl. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco	Président-Directeur général fondateur : Ideas4all.sl. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : British American Tobacco.	Président-Directeur général fondateur : Ideas4all.sl. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : British American Tobacco.	Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco.

■ **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :**

Administrateur : Service Point Solutions.

■ **Biographie :**

De nationalité espagnole, elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Elle est actuellement Président-Directeur général fondateur de Ideas4all.sl, administrateur, Président du comité des nominations et rémunérations de Service Point Solutions et administrateur, membre des comités des rémunérations, des nominations et de la responsabilité sociale de British American Tobacco.

Résultats financiers de Société Générale (au cours des cinq derniers exercices)

	2010	2009	2008	2007	2006
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	933	925	726	583	577
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	746 421 631	739 806 265	580 727 244	466 582 593	461 424 562
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	26 714	29 577 ^(**)	36 238	43 940	36 358
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	4 057	5 693	(836)	(2 248)	4 648
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	15	22	45	29	26
Impôt sur les bénéfices	817	(554)	(1 956)	(1 932)	482
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 362	922	(2 964)	(961)	4 033
Distribution de dividendes	1 306	185	697	420 ^(*)	2 399
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,32	8,41	1,85	(0,74)	8,97
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,82	1,25	(5,10)	(2,06)	8,74
Dividende versé à chaque action	1,75	0,25	1,20	0,90	5,20
Personnel					
Nombre de salariés	46 316	46 181	45 698	44 768	41 736
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 340	3 109	2 813	2 647	2 897
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 443	1 394	1 212	1 343	1 269

(*) Le dividende proposé au titre de l'exercice 2007 sera prélevé sur les réserves spéciales des plus-values à long terme.

(**) Montant corrigé par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Société Générale a procédé en 2010 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,3 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 230,1 M EUR :

- 2,9 M EUR liés à la distribution de dividendes, assortis d'une prime d'émission de 76,8 M EUR ;
- 5,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 153,3 M EUR ;

(2) Au 31 décembre 2010, le capital se compose de 746 421 631 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

Analyse du bilan de Société Générale

ACTIF

(En Md EUR au 31 décembre)	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	115	98 (*)	17
Crédits à la clientèle	282	252 (*)	29
Opérations sur titres	375	338	37
- dont titres reçus en pension livrée	95	60	36
Autres comptes financiers	199	195	4
- dont primes sur instruments conditionnels	108	109	(1)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	(0)
Total actif	972	886	87

PASSIF

(En Md EUR au 31 décembre)	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	214	218 (*)	(4)
Dépôts de la clientèle	380	338 (*)	42
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	25	25	(1)
Opérations sur titres	126	91	35
- dont titres donnés en pension livrée	71	50	22
Autres comptes financiers et provisions	200	186	14
- dont primes sur instruments conditionnels	112	113	(1)
Capitaux propres	28	27	1
Total passif	972	886	87

(*) Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 972 Md EUR en augmentation par rapport au 31 Décembre 2009.

Cette augmentation traduit, poste après poste, le rebond des activités commerciales dans un contexte difficile et contrasté.

- La croissance très nette des crédits à la clientèle (+ 12%) résulte de la participation active de Société Générale au financement de l'économie.
- L'évolution du portefeuille titre reflète difficilement les différents événements qui ont affecté ce poste. En effet, en novembre 2010, Société Générale a procédé à l'apport dans IEC de sa branche d'activité d'actifs gérés en extinction. Cette cession représente une diminution des encours tout portefeuille titre confondus de 28 Md EUR.

- Parallèlement, Société Générale a renforcé son portefeuille de placement pendant que le portefeuille de transaction a continué d'augmenter.
- Pour les autres comptes financiers, tant à l'actif qu'au passif, la relative stabilité du poste ne traduit pas les évolutions de l'année. En effet, ces postes, volatiles par essence, ont été marqués d'une part par la cession de la branche d'activité d'actifs gérés en extinction pour environ 13 Md EUR, d'autre part par l'évolution des activités de trading de la Banque de Financement et d'Investissement.
- L'augmentation des dépôts clientèle, très positive permet de conserver un ratio dépôts sur crédit stable par rapport au 31 décembre 2009.

Société Générale entretient un éventail de sources de financement diversifié :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts subordonnés (53 Md EUR) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts, qui constituent une part significative des ressources à moyen et long terme (39% du total bilan) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (32,6 Md EUR) ;
- des ressources de marché à moyen et long terme levées grâce à une politique de *funding* diversifiée qui s'appuie sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises et de bassins d'investisseurs (117,3 Md EUR) ;

- enfin, des ressources collectées sous forme de dépôts interbancaires et de banques centrales (96,8 Md EUR) ou d'opérations sur titres (38,5 Md EUR).

Ainsi, Société Générale a refinancé en 2010 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année et la croissance de ses activités au travers son programme d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « benchmarks » tant subordonnés que seniors) mais aussi grâce à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

Analyse du résultat de Société Générale

(En M EUR)	2010						2009		
	France	10/09 (%)	Etranger	10/09 (%)	Société Générale	10/09 (%)	France	Etranger	Société Générale
Produit net bancaire	8 393	(11)	3 029	(0)	11 422	(8)	9 422	3 039	12 461
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 247)	(3)	(1 688)	55	(7 935)	5	(6 458)	(1 090)	(7 548)
Résultat brut d'exploitation	2 146	(28)	1 341	(31)	3 487	(29)	2 964	1 949	4 913
Coût du risque	(312)	(72)	(215)	(69)	(527)	(71)	(1 101)	(690)	(1 791)
Résultat d'exploitation	1 834	(2)	1 126	(11)	2 960	(5)	1 863	1 259	3 122
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1 005)	(62)	224	n/a	(781)	(72)	(2 620)	(135)	(2 754)
Résultat courant avant impôt	829	n/a	1 350	20	2 179	n/a	(756)	1 124	368
Impôt sur les bénéfices	(642)	n/a	(175)	10	(817)	n/a	712	(159)	554
Résultat net	186	n/a	1 175	22	1 362	48	(44)	965	922

En 2010, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de + 3,5 Md EUR, à comparer à + 4,9 Md EUR en 2009.

- Le produit net bancaire ressort à + 11,4 Md EUR, stable par rapport à 2009 (+ 12,5 Md EUR) si on retire des éléments non récurrents de l'année 2009 (à hauteur de + 1,3 Md EUR).
- Avec de bons résultats en 2010, la Banque de Détail en France confirme ses franchises dans un environnement économique contrasté. Le Réseau Société Générale a activement participé au financement de l'économie en 2010. La production de crédits à l'habitat progresse ainsi de plus de 16% entre le quatrième trimestre 2009 et le quatrième trimestre 2010. En parallèle, la production de crédits à moyen-long terme aux entreprises progresse de près de 27% sur la même période.

- La Banque de Financement et d'Investissement dans un environnement peu favorable sur les marchés de capitaux progresse dans ses franchises de Financement et de Conseil.
- La hausse des frais de gestion par rapport à 2009 reste contenue et s'explique notamment par les investissements réalisés pour transformer le dispositif opérationnel de la banque.
- Le coût du risque est en nette réduction, passant d'une charge de 1,8 Md EUR en 2009 à 0,5 Md EUR en 2010. Ceci traduit le retour progressif à une situation économique normale en France.
- Le résultat d'exploitation de la Banque s'élève à fin 2010 à 3,0 Md EUR, en amélioration par rapport à l'année 2009 si on retire des éléments non récurrents (à hauteur de

- 1,2 Md EUR en 2009). Cette tendance s'explique par un provisionnement moins important sur les actifs gérés en extinction.

Par ailleurs, l'exercice 2010 a été marqué par l'apport de la branche d'activité « Actifs gérés en extinction » à IEC, filiale du Groupe en vue de faciliter leur gestion et de cantonner leur risque.

■ Le résultat net après impôt s'établit donc à 1,4 Md EUR fin 2010, en très net progrès par rapport à 2009 (+ 48 %), compte tenu du caractère non récurrent des provisions enregistrées en 2009 sur les actifs immobilisés de la banque.

Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 (extrait)

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les

rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes

Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- le règlement n° 2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Cette application prospective n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat de l'exercice,
- le règlement n° 2010-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux transactions

entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit,

- le règlement n° 2010-08 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux publications annuelles et trimestrielles modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (Cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

■ ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

Grâce aux plans de relance budgétaire et aux politiques monétaires volontaristes, la reprise économique mondiale s'est confirmée en 2010 avec toutefois des situations nationales diverses. Les marchés se sont montrés préoccupés par les contextes budgétaires des pays développés. Les gouvernements se sont engagés sur des plans de réduction de leurs dettes et assurent une plus grande coordination de leurs politiques économiques pour éviter de mettre en péril la croissance.

Sur le plan réglementaire, les travaux du Comité de Bâle, destinés à renforcer la sécurité du système bancaire mondial, ont conduit au cours de 2010 à des décisions concernant les nouvelles exigences en matière de capital et de gestion de la liquidité. Les modifications importantes des règles prudentielles vont entraîner des changements profonds dans le mode de fonctionnement des marchés bancaires, notamment en Europe.

Analyse du compte de résultat consolidé

Dans cet environnement, Société Générale a poursuivi en 2010 le développement de ses métiers et réussi la première étape du projet de transformation du Groupe. Dans le cadre de son programme « Ambition SG 2015 », le Groupe a :

- renforcé ses fonds de commerce, faisant un choix résolu en faveur d'un modèle tourné vers ses clients ;
- participé activement au financement de l'économie en dépassant les engagements de financements des PME pris auprès des pouvoirs publics français ;
- lancé d'importants investissements pour transformer son modèle opérationnel, visant des gains d'efficacité

durables et une amélioration de sa compétitivité à moyen terme ;

- engagé l'optimisation de son portefeuille d'activités avec la vente de sa filiale ECS spécialisée dans la location informatique, et le renforcement de son activité de Banque de détail en France par le rachat de la Société Marseillaise de Crédit ;
- continué l'amélioration du profil de risque de ses activités de marché en privilégiant le développement des activités orientées client et en réduisant ses actifs gérés en extinction.

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE PENDANT L'EXERCICE 2010

(En M EUR)	2009	2010	Variation	
Produit net bancaire	21 730	26 418	+21,6%	+20,1% *
Frais de gestion	(15 766)	(16 545)	+4,9%	+4,3% *
Résultat brut d'exploitation	5 964	9 873	+65,5%	+58,4% *
Coût net du risque	(5 848)	(4 160)	-28,9%	-30,8% *
Résultat d'exploitation	116	5 713	x49,2	x24,0 *
Gains ou pertes nets sur autres actifs	711	11	-98,5%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	119	x7,9	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(42)	1	n/s	
Charge fiscale	308	(1 542)	n/s	
Résultat net	1 108	4 302	x3,9	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	430	385	-10,5%	
Résultat net part du Groupe	678	3 917	x5,8	x4,8 *
Coefficient d'exploitation	72,6%	62,6%		
Fonds propres moyens	30 245	36 642	+21,2%	
ROE après impôt	0,9%	9,8%		
Ratio Tier 1 (Bâle 2)**	10,7%	10,6%		

* A périmètre et change constants, hors l'activité « Gestion d' Actifs » suite à la création d'Amundi.

** Sans prise en compte en 2010 des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Produit net bancaire

Avec 26,4 Md EUR de revenus sur l'année 2010, Société Générale démontre sa capacité de rebond (+20,1%* par rapport à 2009) dans un environnement qui reste marqué par la crise et des changements économiques et réglementaires majeurs.

- Les **Réseaux France** affichent une progression de leurs revenus (+ 4,5%⁽¹⁾ par rapport à 2009, soit un PNB de 7,8 Md EUR) supérieure à l'objectif, s'appuyant sur un fort dynamisme commercial.
- Les **Réseaux Internationaux** bénéficient d'une implantation géographique diversifiée et montrent une solidité de leurs revenus en légère augmentation de + 0,7%* par rapport à 2009 à 4,9 Md EUR. Les actions engagées en Russie se traduisent par le retour à une contribution positive en fin d'année des activités dans ce pays, tandis que les filiales roumaine et grecque subissent les effets de la récession.

Au total, les Réseaux France et Internationaux représentent près de 50% des revenus du Groupe en 2010.

- La **Banque de Financement et d'Investissement**, avec des revenus en hausse de + 7,5%* par rapport à 2009 à 7,8 Md EUR en 2010, démontre sa capacité à délivrer des résultats réguliers dans un environnement contrasté.

Les revenus des activités pérennes sont soutenus par une bonne année sur les métiers de Financement et de Conseil (+ 3,5%* par rapport à 2009). Le résultat des activités de *Global Markets*, en retrait de - 32,9%* par rapport à 2009, est en revanche pénalisé par un environnement peu porteur en 2010, notamment pour les activités de flux (crises souveraines, volatilité des marchés). Les activités de produits structurés étendent leur franchise à la structuration de solutions de taux et de change.

Les actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement contribuent de façon légèrement positive au PNB de l'exercice (71 M EUR), après une contribution négative de 2,8 Md EUR en 2009.

- Le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** voit ses revenus s'améliorer de +7,8%* par rapport à 2009 à 3,5 Md EUR, grâce à une croissance dynamique des Financements aux entreprises, un redressement des activités de Crédit à la consommation (en particulier financement automobile) et une collecte nette record des métiers d'Assurances. L'activité de location de véhicules progresse sensiblement sur l'année et profite, par ailleurs, de l'amélioration du marché des véhicules d'occasion.

(1) Hors effet PELICEL et acquisition SMC.

- Les métiers de **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** contribuent pour 2,3 Md EUR au PNB du Groupe, en retrait de - 6,2%* par rapport

à 2009. Ce recul masque la bonne performance des métiers de Services aux Investisseurs et la stabilisation des métiers de Gestion d'Actifs et de Courtage.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 16,5 Md EUR en 2010 (+ 4,3%* par rapport à 2009). Cette évolution accompagne celle du PNB et traduit notamment les investissements réalisés dans la Banque de Financement et d'Investissement en vue d'améliorer les dispositifs commerciaux et opérationnels. Les frais de gestion des différents métiers de Services Financiers Spécialisés et Assurances, Services aux Investisseurs sont en baisse à périmètre et taux de change constants, reflétant les recentrages stratégiques et

l'amélioration de l'efficacité opérationnelle effectués au cours de l'année 2010.

Au total, le coefficient d'exploitation de l'année (hors effet PEL/CEL et hors impact des effets de la réévaluation (i) des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de crédits corporates et (ii) des dettes liées au risque de crédit propre) s'améliore de plus de 2 points à 63,4% en 2010 contre 65,5% en 2009.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe atteint 9,9 Md EUR en 2010, à comparer à 6,0 Md EUR en 2009.

La **charge du risque**, contenue en 2010 grâce à la relative amélioration de la situation économique et à la maîtrise des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement, se réduit sur l'année, passant en 2009 de - 5,8 Md EUR à - 4,2 Md EUR en 2010.

A 83 points de base en 2010, le coût du risque de Société Générale (hors actifs gérés en extinction) affiche une diminution significative par rapport à 2009 (- 23 points de base).

- Le coût du risque des **Réseaux France** s'élève à 50 points de base, en retrait par rapport à 2009 (58 points de base), évolution conforme aux attentes. La sinistralité reste faible sur les crédits à l'habitat.
- A 196 points de base, le coût du risque des **Réseaux Internationaux** est stable en moyenne par rapport à 2009 (195 points de base). L'analyse des évolutions par pays montre une situation contrastée. En Russie et République tchèque, le coût du risque est en nette baisse sur un an. En Grèce, la charge du risque est restée à un niveau élevé tout au long de l'année. Enfin, dans un environnement macro-économique dégradé, le coût du risque en Roumanie a augmenté.

- Les activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** enregistrent en 2010 une charge nette du risque de - 72 M EUR (- 922 M EUR en 2009), traduisant la très bonne résistance du portefeuille de clients durant toute l'année. A 5 points de base en 2010, le coût du risque commercial est maintenu à un niveau très bas (79 points de base en 2009). La charge du risque des actifs gérés en extinction est maîtrisée à - 696 M EUR.

- Le coût du risque des **Services Financiers Spécialisés** se réduit de 35 points de base à 221 points de base (256 points de base en 2009), notamment sur le Financement d'équipements. Sur les métiers de Crédit à la consommation, la diminution du coût du risque est également marquée, hormis en Italie.

La baisse de la charge du risque en 2010 s'est par ailleurs accompagnée d'une hausse du taux de couverture des encours provisionnables à 72% fin 2010 contre 68% fin 2009.

Au total, le résultat d'exploitation du Groupe est porté à 5,7 Md EUR en 2010, en très forte progression par rapport à 2009 (116 M EUR).

Résultat net part du Groupe

Après prise en compte de la charge fiscale et de la quote-part des résultats revenant aux actionnaires minoritaires, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2010 est de 3 917 M EUR (contre 678 M EUR en 2009).

Le ROE du Groupe après impôt s'élève à 9,8%.

Le bénéfice net par action s'établit à 4,96 EUR pour 2010, et le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale un dividende par action de 1,75 EUR, avec option de paiement en actions nouvellement émises.

■ ACTIVITE ET RESULTATS DES METIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activités sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activités comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activités retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses métiers stratégiques :

- les **Réseaux France** qui regroupent les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama. Le groupe Boursorama précédemment rattaché au pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs a été intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 dans les Réseaux France ; les données comparatives 2009 ont été retraitées en conséquence ;
- les **Réseaux Internationaux** qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- la **Banque de Financement et d'Investissement**, regroupant :
 - « **Global Markets** » qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « **Financement et Conseil** » qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « **Actifs gérés en extinction** » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière ;

- les **Services Financiers Spécialisés et Assurances** qui regroupent les filiales de financements aux entreprises (financements des ventes et des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes automobiles, et location et gestion des parcs informatiques, activité qui a été cédée au second semestre 2010) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;

- le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs**. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale.

A ces pôles opérationnels, s'ajoutent les activités **Hors Pôles** qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à cette dernière.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activités sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

Le principe général retenu par le Groupe est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 7% des encours pondérés moyens Bâle 2, complétés de la consommation de fonds propres Tier 1⁽¹⁾ imputable à chaque métier, de la consommation de capital liée aux activités d'assurance et en excluant les participations ne donnant pas le contrôle.

Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 5 pôles d'activités du Groupe (Réseaux France / Réseaux Internationaux / Banque de Financement et d'Investissement / Services Financiers Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et permet l'évaluation des résultats par activité ainsi que leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, indépendamment des contraintes réglementaires locales.

(1) 1^{res} pertes de titrisation, participations bancaires non consolidées >10%, EL – provisions base portefeuille, EL sur portefeuille Equity, etc.

Les fonds propres alloués au Hors Pôles correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs de ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du

Groupe (écart entre la somme des fonds propres alloués aux métiers tels que définis ci-dessus et la moyenne des capitaux propres part du Groupe en IFRS⁽¹⁾ après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la

rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant

par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans la Gestion Propre que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

La disparition de la notion de CWA (encours pondérés Bâle 1) a conduit le Groupe à revoir le calcul du coût du risque en point de base en 2010.

Société Générale présente maintenant un coût du risque exprimé en points de base calculé en rapportant la dotation nette aux provisions sur risques commerciaux aux encours de crédits (y compris les montants nets immobilisés de l'activité de location simple et en excluant la valeur comptable des actifs financiers des activités d'assurance reclassés⁽²⁾ le 1^{er} octobre 2008).

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des

cessions de titres consolidés ou d'immobilisations d'exploitation.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

(1) En excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (TSS), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés.

(2) Voir la note annexe n°11 aux comptes consolidés page 283 du Document de référence 2011 : Portefeuilles reclassés.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

■ SYNTHÈSE DES RESULTATS ET DE LA RENTABILITE PAR METIER

Compte de résultat par métier⁽¹⁾

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Banque de Financement et d'Investissement		Services Financiers Spécialisés et Assurances		Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Produit net bancaire	7 466	7 791	4 749	4 930	7 028	7 836	3 239	3 539	2 534	2 270	(3 286)	52	21 730	26 418
Frais de gestion	(4 911)	(5 058)	(2 681)	(2 769)	(3 981)	(4 706)	(1 818)	(1 841)	(2 228)	(2 002)	(147)	(169)	(15 766)	(16 545)
Résultat brut d'exploitation	2 555	2 733	2 068	2 161	3 047	3 130	1 421	1 698	306	268	(3 433)	(117)	5 964	9 873
Coût net du risque	(970)	(864)	(1 298)	(1 340)	(2 320)	(768)	(1 224)	(1 174)	(40)	(7)	4	(7)	(5 848)	(4 160)
Résultat d'exploitation	1 585	1 869	770	821	727	2 362	197	524	266	261	(3 429)	(124)	116	5 713
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	6	7	1	(7)	(7)	(16)	(5)	(1)	(1)	726	17	711	11
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	13	8	6	11	52	9	(54)	(12)	0	100	(2)	3	15	119
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	1	0	0	(44)	0	0	0	2	0	(42)	1
Charge fiscale	(540)	(637)	(155)	(156)	(93)	(624)	(48)	(148)	(60)	(71)	1 204	94	308	(1 542)
Résultat net	1 060	1 246	628	678	679	1 740	35	359	205	289	(1 499)	(10)	1 108	4 302
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>53</i>	<i>13</i>	<i>169</i>	<i>186</i>	<i>16</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>16</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>179</i>	<i>160</i>	<i>430</i>	<i>385</i>
Résultat net part du Groupe	1 007	1 233	459	492	663	1 730	26	343	201	289	(1 678)	(170)	678	3 917
Coefficient d'exploitation	65,8%	64,9%	56,5%	56,2%	56,6%	60,1%	56,1%	52,0%	87,9%	88,2%	n/s	n/s	72,6%	62,6%
Fonds propres moyens	6 188	6 435	3 577	3 723	8 961	9 129	4 564	4 831	1 343	1 419	5 612*	11 104*	30 245	36 642
ROE après impôt													0,9%	9,8%

* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

(1) Changements en 2009 et 2010 :

– L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

– Boursorama précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

– Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010

– Les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2010 et début 2011 (jusqu'au 7 mars 2011)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 7 mars)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2009, 13 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 25.05.2009 Echéance anticipée : 26.05.2010	10% du capital à la date de réalisation des achats	Rachat de 2 877 452 actions* soit 0,38% du capital au 31.12.2010 <i>*dont 15 586 actions provenant de l'échéance d'une option au 31.08.2010</i>	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010 15 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 26.05.2010 Echéance : 25.11.2011	10% du capital à la date de réalisation des achats	Néant	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Modifiée par : AG du 19.05.2009 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	360 M EUR nominal pour les actions soit 49,6% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 10^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008. Ce plafond a été porté de 220 à 360 M EUR par la 18^e résolution votée lors de l'AG du 19.05.2009</i>	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	460 M EUR nominal pour les actions soit 49,7% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 17^e à 22^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres		Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	550 M EUR nominal soit 75,4% du capital à la date de l'autorisation	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	550 M EUR nominal soit 59,4% du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant
Augmenter le capital sans DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital		Accordée par : AG du 27.05.2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	100 M EUR nominal pour les actions soit 13,7% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 10^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 12^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	NA

RAPPORTS SUR L'UTILISATION DES DELEGATIONS

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 7 mars)
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	138 M EUR nominal pour les actions soit 14,9% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 16^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 18^e et 19^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil	Accordée par : AG du 27.05.2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	15% de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	15% de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 27.05.2008, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2009, 17 ^e résolution Pour une durée de : 14 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	1,75% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	4 291 479 actions émises soit 0,6 % du capital au jour de l'opération	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	3% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 15.02.2011

RAPPORTS SUR L'UTILISATION DES DELEGATIONS

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2010	Utilisation en 2011 (jusqu'au 7 mars)
	Attribuer des <i>options</i> de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i> 0,20% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 15^e résolution de l'AG du 27.05.2008</i>	1 000 000 options de souscription attribuées soit 0,13% du capital au jour de l'opération	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> 0,20% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 21^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	2% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 15^e résolution ainsi que sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Attribution de 4 200 000 actions soit 0,56% du capital au jour de l'attribution	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 21^e résolution ainsi que sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> 0,20% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 22^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Attribution de 5 400 000 actions soit 0,73% du capital au jour de l'attribution	Attribution de 2 440 000 actions soit 0,33% du capital au jour de l'attribution
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 27.05.2008, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 25.05.2010	10% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	NA
		Accordée par : AG du 25.05.2010, 23 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	10% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

Rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital 2010 réservée aux salariés et anciens salariés du groupe Société Générale

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'utilisation faite de la délégation que vous avez confiée à votre Conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009 dans sa dix-septième résolution aux fins de procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés.

I - Décision de l'augmentation de capital

Le 17 février 2010, le Conseil d'administration a décidé :

- de procéder à une nouvelle augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne d'Entreprise de Société Générale, du Plan d'Epargne Groupe Société Générale, du Plan d'Epargne d'Entreprise du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales, et du Plan d'Epargne Groupe International Société Générale ;
- que les actions souscrites, créées jouissance du 1^{er} janvier 2010, devront être intégralement libérées lors de la souscription ;
- que la date d'ouverture de la période de souscription et les prix de souscription seront arrêtés à une date ultérieure.

Le 20 avril 2010, le Conseil d'administration a fixé la période de souscription du mardi 11 mai au mercredi 26 mai inclus ainsi que le prix de souscription.

Le document d'information sera diffusé conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

II - Montant de l'augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a fixé le montant définitif maximum de l'augmentation de capital à EUR 12 703 407,50 de nominal (10 162 726 actions au nominal de EUR 1,25).

L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions souscrites.

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a décidé que cette augmentation de capital comporterait trois tranches distinctes :

- une première tranche réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Entreprise de Société Générale et du Plan d'Epargne Groupe (dont sont adhérentes les sociétés du Groupe dont le siège social est situé soit (i) en France métropolitaine soit (ii) dans les Départements d'Outre-mer. Cette tranche souscrira par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise ;
- une deuxième tranche réservée aux adhérents éligibles des Plans d'Epargne Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales qui souscrivent par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ;
- une troisième tranche réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Groupe International (dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer, et (ii) les succursales du Groupe Société Générale qui sont établies soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer) qui souscrivent directement à l'opération d'augmentation de capital.

III - Prix de souscription

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a décidé, dans les limites fixées à l'article L.3332.19 du Code du Travail et par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 :

- que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur le marché boursier parisien lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription ;
- que le prix de souscription sera égal au prix de référence affecté d'une décote de 20% (arrondi au centime d'euro supérieur).

Le Conseil d'administration du 20 avril 2010 a arrêté le prix de souscription par action.

Vu la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale lors des 20 séances de Bourse précédant la date de la décision par le Conseil d'administration du 20 avril 2010, soit EUR 46,220, le prix de souscription pour les trois tranches, arrondi au centime d'euro supérieur a été arrêté à EUR 36,98, soit le prix de référence diminué de la décote de 20%.

IV - Incidence de l'augmentation de capital

A – Incidence de l'émission sur la situation des actionnaires

L'incidence maximale de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de Société Générale préalablement à l'émission est la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 20 avril 2010) :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission des actions nouvelles	1,00%
Après émission de 10 162 726 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	0,99%

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés du groupe et du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009) :

	Quote-part des capitaux propres en EUR
Avant émission des actions nouvelles	56,80 EUR
Après émission de 10 162 726 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	56,54 EUR

B – Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'émission telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le Conseil du 20 avril 2010 est la suivante :

	Incidence sur la valeur boursière en EUR
Avant émission des actions nouvelles	46,220 EUR
Après émission de 10 162 726 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	46,095 EUR

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés

Décision du Conseil d'administration du 20 avril 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 17 avril 2009 sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés, autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009.

Cette augmentation de capital avait été soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de quatorze mois et dans la limite de 1,75% du capital de votre société au jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 17 février 2010 de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservée aux adhérents éligibles aux plans d'épargne d'entreprise de votre société, du Crédit du Nord et de chacune des filiales du Crédit du Nord, du plan d'épargne groupe Société Générale et du plan d'épargne groupe international Société Générale. Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a également fixé le montant maximal de l'augmentation de capital à 12 703 407,50 EUR de nominal (10 162 726 actions au nominal de 1,25 EUR). Dans sa séance du 20 avril 2010, votre Conseil d'administration a arrêté le prix de souscription par action, à savoir 36,98 EUR.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit

préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration, étant précisé que les comptes annuels et consolidés n'ont pas encore été approuvés par l'assemblée générale,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mai 2010

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Laurent Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation 12 résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

I - Comptes de l'exercice 2010 et dividende (résolutions 1 à 4)

Les **première et deuxième résolutions** concernent l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010, l'affectation du résultat et la fixation du dividende. Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à 1 361 675 673,35 EUR. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le document de référence.

Le dividende par action est fixé à 1,75 EUR. Il sera détaché le 31 mai 2011 et mis en paiement à compter du 24 juin 2011. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, le dividende est éligible à l'abattement de 40% et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Par la **troisième résolution**, il vous est proposé un paiement du dividende en actions nouvelles avec une décote de 10%. Le prix d'émission sera égal à 90% du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminué du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur. En 2011, l'actionnaire pourra, à son choix, obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces. A défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé en numéraire.

Cette faculté que Société Générale a déjà proposée à ses actionnaires en 2008, 2009 et 2010 permettra de consolider les fonds propres de la banque.

La **quatrième résolution** porte sur l'approbation des comptes consolidés. Le résultat net comptable consolidé part du groupe de l'exercice 2010 s'élève à 3 916 940 000 EUR. Les commentaires sur les comptes consolidés figurent dans le document de référence.

II - Conseil d'administration – nomination et renouvellements d'Administrateurs (résolutions 5 à 9)

Par les **cinquième à septième résolutions**, le Conseil vous propose, sur avis du Comité des nominations et gouvernement d'entreprise de renouveler, pour une durée de quatre ans, les mandats d'Administrateur :

- de M. Frédéric OUDEA,

- de M. Anthony WYAND,
- de M. Jean-Martin FOLZ, en qualité d'administrateur indépendant ;
- M. Frédéric OUDEA, Président-Directeur Général depuis le 24 mai 2009, a rejoint Société Générale en 1995, après avoir occupé divers postes dans l'Administration. Au sein de votre société, il a occupé successivement les fonctions d'adjoint au Responsable puis Responsable du département Corporate Banking à Londres, de Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions, de Directeur financier délégué puis de Directeur financier du groupe avant d'être nommé Directeur Général en 2008.
- M. Anthony WYAND, de nationalité britannique, a exercé les fonctions de Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), puis de Directeur exécutif d'AVIVA (jusqu'à juin 2003). Il est administrateur de Société Générale depuis 2002 et Vice-Président de votre Conseil depuis le 6 mai 2009. Il est également Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et membre du Comité des rémunérations.
- M. Jean-Martin FOLZ a exercé les fonctions de Président du Groupe PSA Peugeot Citroën jusqu'en février 2007, après avoir exercé des fonctions de direction puis de direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Pêchiney et chez Eridania-Beghin-Say. Il est administrateur indépendant de Société Générale depuis 2007. Il est Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Des commentaires plus détaillés figurent dans le document de référence.

En outre, par les **huitième et neuvième résolutions**, il vous est proposé, sur avis du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, de nommer deux administrateurs indépendants supplémentaires, pour une durée de quatre ans :

- Mme Kyra HAZOU,
- Mme Ana Maria LLOPIS RIVAS.

Mme Kyra HAZOU, de nationalités américaine et britannique, a exercé des fonctions de Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New-York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été administrateur non exécutif, membre du comité d'audit et du comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume Uni.

Mme Ana Maria LLOPIS RIVAS, de nationalité espagnole, a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Elle est actuellement Président-Directeur général fondateur de Ideas4all.sl, administrateur, Président du comité des nominations et rémunérations de Service Point Solutions et administrateur, membre des comités des rémunérations, des nominations et de la responsabilité sociale de British American Tobacco.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil d'administration sur sa composition :

- recherche d'une représentation mieux équilibrée entre les femmes et les hommes ;
- diversité et équilibre des expériences et compétences, notamment maintien d'un niveau élevé d'expérience en matière de finance et d'activité de marché ;
- continuité et renouvellement progressif.

Si ces résolutions sont adoptées, le Conseil d'administration sera composé de quinze membres dont deux salariés élus par les salariés en 2009 pour 3 ans et onze Administrateurs indépendants. Il comportera 5 femmes soit 33,33% de ses membres, ou 30,7% si on ne prend en compte que les administrateurs élus par l'Assemblée, conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a réexaminé la gouvernance de votre société, compte tenu de la proposition soumise à votre Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de M. Frédéric OUDEA. Il a confirmé, à l'unanimité, que, dans les circonstances actuelles et en raison du bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, la structure moniste avec un Président-Directeur général secondé, comme Président du Conseil, par un Vice-Président ayant des attributions étendues, et, comme Directeur général, par des Directeurs généraux délégués reste la mieux adaptée pour votre Société.

III - Réévaluation de l'enveloppe globale des jetons de présence (résolution 10)

Par la **dixième résolution**, il vous est proposé de porter le montant global des jetons de présence de 1 030 000 EUR, à 1 250 000 EUR pour l'exercice 2011 et les exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le niveau actuel des jetons de présence date de 2009. L'augmentation de 21,3% proposée vise à tenir compte de l'accroissement sensible du nombre d'administrateurs résultant des propositions de nomination soumises à votre Assemblée, ainsi que de l'augmentation du temps consacré par les administrateurs au service de Société Générale, qui se justifient par une charge de travail et des responsabilités toujours plus importantes, en particulier pour les membres des Comités.

Il est rappelé que le Président ne perçoit pas de jetons de présence.

IV - Autorisation de rachat d'actions Société Générale (résolution 11)

La **onzième résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par votre Assemblée du 25 mai 2010 (résolution 15).

Cette résolution prévoit que la Société pourrait acquérir ses actions dans la limite légale de 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats et que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourrait excéder 10% du montant de ce capital. Elle serait valable dix-huit mois.

Cette résolution reprend les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées.

Ces achats pourraient permettre :

- d'attribuer, de couvrir et d'honorer des plans d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute autre forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe,
- d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles en titres de capital,
- de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe,
- de mettre en place un contrat de liquidité,
- dans le cadre de la 23^e résolution l'assemblée du 25 mai 2010, de racheter des actions pour annulation aux seules fins de compenser la dilution résultant d'émissions d'actions liées à des plans d'options ou d'actions gratuites ou à des augmentations de capital réservées aux salariés.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, excepté en période d'offre publique, dans le respect des limites et modalités fixées par la réglementation.

Ces opérations pourraient être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par blocs ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximal d'achat serait fixé à 100 euros, soit un peu moins de 2 fois l'actif net par action existante au 31 décembre 2010.

V - Pouvoirs (résolution 12)

Cette **douzième résolution**, classique, attribue des pouvoirs généraux pour les formalités.

Résolutions proposées

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

Approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Constate que le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à 1 361 675 673,35 EUR.

Deuxième résolution

Affectation du résultat 2010. Fixation du dividende et de sa date de mise en paiement

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Décide de prélever sur le bénéfice net de l'exercice 2010, qui ressort à 1 361 675 673,35 EUR, un montant de 826 920,75 EUR pour affectation à la réserve légale.

Après cette affectation, le solde net disponible s'établit à 1 360 848 752,60 EUR. Ce montant, ajouté au report à nouveau du bilan d'ouverture, qui s'élevait à 3 440 774 551,59 EUR, forme un total distribuable de 4 801 623 304,19 EUR.

2. Décide :

- d'affecter une somme complémentaire de 54 610 898,35 EUR au compte report à nouveau ;
- d'attribuer aux actions, à titre de dividende, une somme de 1 306 237 854,25 EUR. Le dividende par action au nominal de 1,25 euro s'élève à 1,75 euro.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un rapport détaillé sur les opérations de rachat d'actions effectuées en 2010 figure dans le document de référence. La version électronique du descriptif du programme de rachat sera disponible sur le site de la Société avant l'assemblée.

3. Décide que le dividende sera détaché le 31 mai 2011 et mis en paiement à compter du 24 juin 2011. Il est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts et au prélèvement forfaitaire libératoire.
4. Constate qu'après ces affectations :
 - les réserves, qui s'élevaient après affectation du résultat 2009 à 22 093 506 743,70 EUR, se trouvent portées à 22 324 449 435,60 EUR, compte tenu des primes d'émission dégagées sur les augmentations de capital et des boni de fusions de l'exercice 2010 ;
 - le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2009 à 344 774 551,59 EUR, s'établit désormais à 3 495 385 449,94 EUR. Il pourra être majoré de la fraction du dividende correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société au moment de la mise en paiement du dividende de l'exercice 2010.
5. Rappelle, conformément à la loi, que le dividende par action ordinaire attribué au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾
EUR net	0,90	1,20	0,25

(1) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40% de l'article 158-3 du CGI et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Troisième résolution

Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende.

- Décide que cette option devra être exercée du 31 mai au 15 juin 2011 inclus. Au-delà de cette dernière date ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.
- Décide que le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90% du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes porteront jouissance au 1^{er} janvier 2011.
- Décide que si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, à son choix, obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.
- Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, effectuer toutes formalités et déclarations, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux statuts.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Cinquième résolution

Renouvellement de M. Frédéric Oudéa en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Frédéric Oudéa.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Renouvellement de M. Anthony Wyand en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise

du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Anthony Wyand.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

Renouvellement de M. Jean-Martin Folz en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Jean-Martin Folz.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

Nomination de Mme Kyra Hazou en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Kyra Hazou en qualité d'Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

Nomination de Mme Ana Maria Llopis Rivas en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Ana Maria Llopis Rivas en qualité d'Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution

Augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, fixe, à compter de l'exercice 2011, à 1 250 000 EUR la somme annuelle à verser aux administrateurs à titre de jetons de présence et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Onzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans la limite de 10% du capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise

du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et du règlement 90-02 du Comité de la réglementation bancaire :

1. Autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pouvant excéder 10% du capital.
2. Décide que les actions de la Société pourront être achetées sur décision du Conseil d'administration en vue :
 - 2.1. de les annuler, conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée du 25 mai 2010 dans sa 24^e résolution, aux seules fins de compenser la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles liée à des plans d'options ou d'actions gratuites ou à des augmentations de capital réservées aux salariés ;
 - 2.2. d'attribuer, de couvrir et d'honorer tout plan d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et toute forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables ;
 - 2.3. de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - 2.4. de conserver et de remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital ;
 - 2.5. de permettre à un prestataire de services d'investissement d'intervenir sur les actions de la

Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

3. Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, sauf en période d'offre publique, dans les limites et selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur. Ces opérations pourront notamment être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par blocs, par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés.
4. Fixe, par action, à 100 EUR le prix maximal d'achat. Ainsi, au 15 février 2011, sans tenir compte des actions déjà détenues, un nombre théorique maximal de 74 642 163 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant théorique maximal de 7 464 216 300 EUR.
5. Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre par le Conseil d'administration, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2010 dans sa 15^e résolution.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour réaliser ces opérations, effectuer toutes formalités et déclarations, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Douzième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables relatifs à l'application, à compter de l'exercice 2010, de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Ainsi que mentionnés dans la note 1 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 relatifs à l'application de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de ces changements de méthodes comptables et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur les méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, et d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

- De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil

d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent Jean-Marc Mickeler

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des

instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
 - Votre société détaille dans la note 3 ses expositions directes et indirectes sur certains secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée.
 - Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
 - De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
 - Comme indiqué dans la note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations

données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Laurent Jean-Marc Mickeler

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société Générale – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Laurent Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade





Société Générale. SA au capital de 933 027 038,75 euros.
Numéro unique d'identification 552 120 222 – R.C.S. Paris
Siège social : 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris.